



9 octobre 2018

Monitoring de la planification des soins de longue durée 2016-2020 Les prestations se développent conformément aux besoins

Le Conseil d'Etat planifie l'offre en soins de longue durée pour que les personnes âgées du canton du Valais aient accès aux prestations de soins et d'aide dont elles ont besoin. Les objectifs pour la période 2016-2020 sont en cours de réalisation, comme le démontre le rapport de monitoring réalisé par le Service de la santé publique. Ainsi, les soins à domicile se renforcent et le nombre de lits de long séjour en établissement médico-social (EMS) s'accroît dans les proportions prévues. L'offre de court séjour en EMS et de structures de soins de jour s'étoffe, mais doit encore être développée dans certaines régions.

La planification des soins de longue durée 2016-2020 a été adoptée par le Conseil d'Etat en janvier 2016. Les efforts importants fournis par les différents prestataires ont permis de progresser positivement dans sa mise en œuvre.

Les lits de long séjour en EMS se développent conformément aux objectifs fixés. Parallèlement, différentes prestations (aide et soins à domicile, structures de soins de jour, lits de court séjour en EMS) ont été renforcées afin de permettre aux personnes âgées qui le peuvent de rester le plus longtemps possible à domicile. Les soins à domicile ont ainsi poursuivi leur progression pour se rapprocher de l'objectif fixé pour 2020, soit 1.26 heure par habitant.

Les lits de court séjour en EMS et les structures de soins de jour, qui offrent des plages de répit aux proches aidants, se sont développés. Afin d'atteindre les objectifs de la planification, au moins six lits de court séjour sont encore à prévoir pour la région de Sierre et des places supplémentaires en structures de soins de jour doivent être créées d'ici 2020 dans les régions du Haut-Valais (21), de Sierre (29) et de Sion/Hérens/Conthey (12). L'aide et l'accompagnement à domicile peinent par contre à s'accroître. Ces prestations devront se renforcer, en particulier pour décharger les proches aidants. Il s'agit d'une des priorités des contrats de prestations conclus entre les centres médico-sociaux (CMS) et le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture.

Par ailleurs, les dix recommandations de la planification 2016-2020 sont mises en œuvre progressivement. Plusieurs mesures ont été concrétisées, notamment la définition des critères d'accès aux soins appropriés et la réduction du prix des courts séjours en EMS à 50 francs par jour. D'autres sont en cours de réalisation, comme la création par l'AVALEMS d'une base de données sur les attentes d'admission en EMS ou la mise en consultation prochaine d'un projet de réduction du prix de l'accueil en structures de soins de jour. Dès cet automne, des groupes de travail seront chargés de mettre en œuvre le concept cantonal sur les démences et d'élaborer un concept de prise en charge en appartement à encadrement médico-social. Afin d'améliorer la coordination des soins, deux projets pilote visant l'intégration régionale des prestataires sont prévus, l'un dans la région de Sierre avec l'exploitation du futur EMS Résidence Planzette par le CMS, et l'autre dans la région de Monthey dans le but d'offrir une prise en charge globale coordonnée entre les partenaires.

Personnes de contact

Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture, 079 248 07 80

Victor Fournier, chef du Service de la santé publique, 078 722 38 83